

Comptes rendus des Commissions Paritaires Locales des 10 et 12 juillet 2013

Mouvements Inspecteurs et Contrôleurs

Après l'ouverture des séances, la CGT Finances Publiques a fait la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

En s'inscrivant dans les politiques d'austérité visant à réduire toujours plus la dépense publique, comme l'illustrent les travaux de la dernière conférence sociale de juin, le gouvernement hypothèque toute amélioration du marché du travail, s'attaque au niveau de vie des salariés et de l'ensemble de la population et entreprend une nouvelle offensive contre les régimes de retraites.

Il y aura toujours autant de chômage, de précarité et de pauvreté tant qu'il n'y aura pas une nouvelle politique de l'emploi ambitieuse, des salaires décents et la possibilité pour tous de partir avec une retraite pleine et entière dès 60 ans.

Quant à la Fonction Publique, elle est dans le collimateur : dénigrement médiatique, propos insidieux du Président de la Cour des Comptes (il ne faut pas augmenter le point d'indice mais augmenter la durée de travail), politique de suppressions d'emplois poursuivie...

A cela s'ajoute la volonté de gérer au plan interministériel et ainsi de niveler vers le bas les rémunérations et régimes indemnitaires, les plans de qualification, les services sociaux voire les services des ressources humaines.

La réalité, ce sont aussi la dégradation des conditions de travail, la réduction des espaces de travail et des conditions d'accueil et de réception du public qui se détériorent. Comme si ce n'était pas suffisant, voilà que se profile à l'horizon de nouveaux projets liquidateurs affectant notre administration.

Tout ce qui avait pu être négocié et acté au niveau national au moment de la fusion est remis en cause par le directeur général, au mépris du dialogue social.

Ainsi les CAPL pour les tableaux d'avancement sont annulées de manière unilatérale !

Sans pour autant d'ailleurs que cela accélère la tenue des CAP nationales. Ainsi, les discussions en cours pour établir les futures règles de mutation ont été interrompues en novembre 2012.

Les 10 et 12
juillet 2013

CGT Finances
Publiques de
l'Yonne

cgt.ddfip89@dgfip.finances.gouv.fr

Pour autant la DG avance dans ses projets mais de façon contradictoire. D'un côté les bureaux RH poursuivent la mise en place progressive des règles actées dans la cible. De l'autre le Directeur général envisage d'aller très loin en s'en prenant directement aux droits et garanties des agents.

Cela signifie que nous n'avons plus aucune garantie sur les nouvelles règles déjà actées pour le système « cible » : classement à l'ancienneté administrative, affectation sur RAN et missions/structure, délai de séjour, règles de priorité, etc. Le DG s'est moqué des agents et voici maintenant que le voile se déchire : l'administration envisage de revenir sur les garanties concédées, de défaire les règles de mutation laborieusement élaborées. Les propositions écrites dans la Démarche stratégique sont éloquentes.

Dans ce contexte, que dire de notre Directeur Général, qui se sent obligé de commenter un article du Monde, que très peu parmi nous ont dû lire, sur lequel d'ailleurs nous ne nous serions pas arrêtés, sur son éventuel plan de carrière. Paradoxalement, nous n'avons aucun commentaires sur l'affaire Cahuzac, qui nous a fait si mal....

La volonté de faire primer les notions de profil contre les règles de l'ancienneté dans les modes de mutation ouvre la porte à la mise en concurrence malsaine des agents et aux gestions arbitraires et clientélismes.

Les choses sont dites, « pour une nouvelle étape dans la déconcentration », le verrou qu'il faut d'abord faire sauter, ce sont les règles nationales d'affectation et c'est dit clairement : "le niveau local (les directeurs) est écartelé entre le niveau national qui a le dernier mot et l'agent qui a une liberté d'initiative totale (comprendre son droit à mutation) pas toujours en phase avec les nécessités de service".

Plus largement, il s'agit d'imposer « la mobilité forcée », de déplacer les agents d'une administration à l'autre en fonction des objectifs fixés dans le cadre de la MAP et de l'acte III de la décentralisation.

Ce serait donc la remise en cause totale des droits et garanties des personnels en matière de mutation.

Le Directeur général ambitionne de permettre à ses Directeurs locaux, de disposer à leur guise d'agents, malléables et corvéables à merci, d'adapter leur présence dans un service en fonction de la charge de travail, d'accroître à leur guise le volume des agents mobiles pour combler les trous résultant des suppressions d'effectifs, de réaliser les affectations de plus en plus au « profil ».

La CGT Finances Publiques s'oppose radicalement à ces évolutions et dans ce cadre, combattra la démarche stratégique si ces orientations se voyaient confirmées.

Évidemment dans ce contexte, on comprend que la fusion ne soit totalement finalisée et qu'en 2014, subsistera un mouvement de mutation par filière et qu'un agent ne pourra toujours pas changer de filière.

Au plan local, comment ne pas revenir sur le report de la CAP L n°2 **le 12 juillet prochain** et de la manière inacceptable du procédé utilisé. Vous avez expliqué lors de la CAPL n°3 que vous ne pourriez pas joindre à temps les contrôleurs pour leur annoncer leur affectation, à l'heure des portables et des courriels ?? Cette explication ne tient pas !!!
A quoi bon prévenir les ressources humaines bien en amont de nos réunions, si vous en profitez pour mettre les CAPL **précisément** ces jours-là!!!

Comment la CGT doit-elle l'interpréter ? Et vous osez, monsieur le Président, nous parler de dialogue social ? ! ! !

L'ensemble des élus capistes A, B, C de la CGT dénonce une méprise préméditée tout à fait inadmissible à l'égard du 1^{er} syndicat majoritaire du département de l'Yonne ! ! !

Concernant les CAPL, la CGT finances publiques rappelle son attachement au respect des règles de gestion qui sont fondamentales pour les droits et garanties des personnels, ainsi que pour l'égalité de traitement des agents.

La CGT Finances Publiques dénonce pour la énième fois le fait que **le tableau général qui nous est présenté pour les CAPL n°2 et 3 est difficilement interprétable**, et particulièrement et paradoxalement pour la partie filière fiscale.

Il nous semble, pour plus de compréhension, que l'administration aurait pu jouer la carte de la transparence en enrichissant la colonne observations : des situations des ALD, surnombres et Edra qui renforçaient certains services **avant** le mouvement proprement dit.

Compte-rendu CAP 1

Suite à notre déclaration liminaire, le président a précisé que dans notre département, si c'était pour satisfaire les souhaits des agents, les passerelles entre les deux filières étaient possibles.

Dorénavant, le Tagerfip (tableau des emplois) sera donné.

A titre indicatif, le président a précisé que Chann LAGRANGE serait au SPL et s'occuperait plus particulièrement des régies ce poste a été un peu délaissé par les chefs de service et compte tenu de la fragilité, demande à être « musclé ».

Le poste d'inspecteur ressources humaines ne sera pas pourvu puisque Pascal MUTZ devient le chef de division en tant qu'inspecteur divisionnaire. Ainsi, l'administration joue la carte de la sécurité concernant ce service, en gardant les compétences.

Concernant les inspecteurs principaux, un poste est pourvu au 1^{er} septembre prochain par Madame CORMEROIS, auditrice, un autre reste vacant.

Monsieur ANTONCZYK, IDIV, viendra épauler la division « Etat » afin de pallier le départ de Mme CHEMIEL, notamment sur la partie recouvrement.

La CGT a fait part de son inquiétude suite au départ hors département d'au moins deux formateurs expérimentés. La direction a indiqué qu'elle serait vigilante sur ce point.

Mouvement filière gestion publique :

Dans le cadre du mouvement de mutation, les demandes satisfaites sont les suivantes :

Julie BATTESTON : adjointe trésorerie de Joigny ;

Isabelle BOTTE : SIP d'Auxerre ;

Marc LANTELME : chef de poste de la trésorerie de Sergines ;

Cyril MEUNIER ; chef de poste de la trésorerie d'Ancy le Franc ;

Simon PALIX ; Adjoint trésorerie municipale de Sens ;

Bamby CAMARA : SPL ;

Emmanuelle LAMIRAND : SPL ;

L'intérim d'Ancy-le-Franc sera assuré par M. DABET, trésorier de Tonnerre. La CGT a demandé que le poste de Tonnerre ne soit pas oublié lors de l'attribution de l'équipe de renfort.

Mouvement filière fiscale :

Dans le cadre du mouvement de mutation, les demandes satisfaites sont les suivantes :

Catherine ROSIAK : PCE Auxerre

Marie Christine Luxembourg : PCE de Sens

Michèle JAYET : SPF 2 Auxerre

LEQUERRE-KARLESKING Marie : CDIF Sens

Thomas FORMEY ; SIE de Tonnerre ;

Halil TANRIVERDI : BCFI Auxerre

ROIDOT Jean-Philippe : DDFiP- Contentieux, législation ;

Arnaud CORMEROIS : CQC Auxerre

Compte tenu des vacances d'emplois, la CGT Finances Publiques et Solidaires Finances ont voté contre ce mouvement. FO a voté pour.

Compte-rendu CAP 2

La CGT Finances Publiques dénonce la tenue de plus en plus tardive des la CAP de contrôleur, dû à l'annonce tardive des mutations au niveau national.

Les affectations des ALD (à la disposition du directeur) et EDRA (renfort), quelque soit le grade, sont communiquées en séance. La CGT Finances Publiques le dénonce car il est très difficile de préparer les CAP dans ces conditions, d'autant que beaucoup d'agents sont ALD ou EDRA. Ils servent de variable d'ajustement pour la direction, face aux suppressions de postes et au manque de personnel.

Malgré les interventions appuyées des Organisations Syndicales, aucune modification n'a été effectuée.

Les élu(e)s CAPL n°1 et 2 de la CGT Finances de l'Yonne